

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session automne 2015**

**POL8134-20
Mutations démocratiques et transformations de l'État
Mardi 9h30 à 12h30**

**Professeur : Marc Chevrier
Bureau A-3710, tél. : 514 987-3000, poste 1396
Disponibilité : Mardi ou mercredi, 14H30 à 16H30
Courriel : chevrier.marc@uqam.ca**

Description

Ce séminaire vise à cerner les nouveaux enjeux pratiques et théoriques qui traversent la démocratie. Ces enjeux seront mis en relation avec les transformations de l'État sur les plans interne et externe. La crise de la modernité et les diverses représentations de la subjectivité éclaireront l'analyse de ces changements et de leur impact sur la relation entre la société civile et l'État.

Thématique - La démocratie libérale en débat

Depuis la chute des régimes communistes totalitaires en Europe, la démocratie libérale apparaît comme la forme aboutie et universelle de régime politique et social qui, excellent en ses principes, ne susciterait plus de débat que sur les détails de sa mise en forme institutionnelle. Aujourd'hui répandue dans presque tout l'Occident, la démocratie libérale aurait certes encore à conquérir d'autres cultures, d'autres continents restés rétifs à sa réception, mais sa diffusion semble suivre une loi de progression que certains pensent inéluctable. On associe d'emblée la démocratie libérale à certaines composantes présentées comme allant nécessairement de pair : la légitimation du pouvoir par le consentement des gouvernés, la représentation politique, la primauté du droit, le pluralisme politique et social, de même que l'économie de marché.

Le but du séminaire est de revoir une à une ces composantes pour montrer qu'à l'intérieur même des démocraties libérales, celles-là font en fait débat, et suscitent même diverses formes de contestation, dans le monde intellectuel comme dans la sphère sociale. Il s'agira de voir comment le débat se présente sur ces différents points, en convoquant les thèses qui s'affrontent et en gardant à l'esprit les événements politiques et les expériences historiques qui les ont nourries. En d'autres termes, la démocratie doit-elle de manière univoque tendre vers sa forme libérale à laquelle la destinent nombre d'auteurs et d'organismes publics? Après avoir examiné ces grands points – la fondation des régimes démocratiques – par la violence (révolutionnaire ou autre) ou par l'accord des populations –, la représentation, le droit, le pluralisme et la coexistence du capitalisme et de la démocratie, nous nous interrogerons sur la *forme politique* (cité, nation, empire) avec laquelle l'expérience démocratique semble aujourd'hui de plus en plus mêlée.

Les textes et les auteurs étudiés dans le séminaire se rattacheront aussi bien à la pensée politique qu'à l'analyse des institutions et des pratiques politiques, sans perdre de vue les enseignements de la sociologie politique et de l'histoire. La discussion aura pour horizon l'expérience démocratique en Amérique du nord et en Europe occidentale, sans s'y borner pour autant.

Thématiques et plan du cours

Pour chaque séance, un corpus de textes est donné, à titre indicatif. Les lectures hebdomadaires seront tirées en grande partie de ces textes et limitées à un nombre raisonnable de pages.

1. 8 septembre 2015. Introduction, présentation du plan de cours

2. 15 septembre 2015. La démocratie libérale

Friedrich Hayek, *La constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1994.

Georges Burdeau, *Le libéralisme*, Paris, Seuil, 1979.

Claude Lefort, « Libéralisme et démocratie », dans *Le temps présent*, Paris, Belin, 2007.

Francis Fukuyama, « La fin de l'histoire ? », *Commentaire* 1989, n° 47, p. 457-469.

Abram N, Shulsky, « La démocratie libérale : victorieuse et assaillie », *Commentaire*, 2014, n° 148, p. 725-732

Noberto Bobbio, *Libéralisme et démocratie*, Paris, Éditions du Cerf, 1996.

Pierre Manent, *Cours de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2004, chapitre 1, p. 23-37.

Raymond Aron, *Essais sur les libertés*, Paris, Hachette, 1998.

Claude Lefort, « La question de la démocratie », dans *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 1986, p. 17-32.

Christian Lazzeri, « « Exporter » une démocratie libérale? Quel libéralisme? », dans Alain Caillé (dir.), *Quelle démocratie voulons-nous?*, Paris, La découverte, 2006, p. 123-132.

3. 22 septembre 2015. Fondation I Conquête et révolution

Hobbes, *Léviathan*, Gallimard, Paris. Chapitre 20 et 21.

Montesquieu, *L'esprit des lois*, Livre X, « Des lois dans leur rapport qu'elles ont avec la force offensive ».

Hume, « Of the original contract », dans David Hume, *Political Essays*, The liberal Arts Press, Indianapolis, 1953.

Hannah Arendt, *De la révolution*, Gallimard, 2012.

Blandine Kriegel, *Philosophie de la République*, Paris, Plon, 1998, extraits.

Max Pagès, « La double nature du phénomène révolutionnaire », dans Max Pagès et al., *La violence politique*, Éditions ères, 2003, p. 29-44.

Michel Foucault, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France*, 1976, Paris, Gallimard, Seuil, 1997, extraits.

Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

4. 29 septembre 2015. **Fondation II Révolution et violence d'État**

Ivan Carel, Robert Comeau et Jean-Philippe Warren, *Violences politiques*, Montréal, Lux, 2013.
Guy Haarscher, *Le terrorisme et les valeurs de la démocratie libérale*, Working Papers du Centre Perelman de philosophie du droit, n° 2008/2, <http://www.philodroit.be>
Matthieu de Nanteuil, « Penser la violence après le totalitarisme », dans Matthieu de Nanteuil et Leopoldo Munera Ruiz (dir.), *La vulnérabilité du monde*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2013, p. 15-28.
Hamit Bozarstan, « François Furet, Le passé d'une illusion et l'énigme révolutionnaire », dans Haqmit Bozarstant, Gilles Bataillon & Christophe Jaffrelot, *Passions révolutionnaires*, Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 2011, p. 17-51.

5. 6 octobre 2015. **Représentation I**

Hanna Fenichel Pitkin, « The Concept of Representation ». In H.F. Pitkin (dir.), *Representation*, Atherton Press, 1969. p. 1-23.
Aldalbert Podlech, « La représentation : une histoire du concept », *Trivium* [en ligne], 16, 2014.
Thomas Hobbes, *Léviathan*, chaps. 16, 17.
J.J. Rousseau, *Contrat social*. Extraits.
Edmund Burke. Extraits divers.
Monica Vieira et David Runciman, *Representation*, Cambridge, Polity Press, 2008, chap. 1.
« The Roots of Political Representation ».
Carl J. Friedrich, « Les problèmes généraux de la représentation », dans *La démocratie constitutionnelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 232-250.
Simone Goyard-Fabre, « L'idée de représentation à l'époque de la Révolution française », *Études françaises*, vol. 25, n° 2-3, 1989, p. 71-85.

6. 13 octobre 2015. **Représentation II**

John Stuart Mill, *Du gouvernement représentatif*, 1877, extraits.
Madison, *Fédéraliste*, n°10.
Janet Ajzenstat et al. (dir.), *Débats sur la fondation du Canada*, 2004, extraits.
Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, 1995, p. 171-200.
Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération? », *Le débat*, 1985/1, n° 33, p. 72-94.
Philip Resnick, *The Masks of Proteus, Canadian reflections on the State*, Presses universitaires McGill-Queen's, Montréal/Kingston, 1990, extraits.
Claude Lefort, « Démocratie et représentation » et « L'incertitude démocratique », dans *Le temps présent*, Paris, Belin, 2007.
Jacques T. Godbout, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Liber, 2014.
Jean-François Thuot, *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Montréal, Nota Bene, 1998.
Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Paris, Seuil, 2006.
Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, 2008.

7. 20 octobre 2015. Droit I

Claude Lefort, *Droits de l'homme et politique*, dans *L'invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.

Claude Lefort, « La pensée politique devant les droits de l'homme », dans *Le temps présent*, Paris, Belin, 2007.

Marcel Gauchet, « Quand les droits de l'homme deviennent une politique », dans *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 326-385.

Pierre Manent, *Cours familier de philosophie politique*, chapitre XVI, « L'empire du droit ».

Philippe Raynaud, *Trois révolutions de la liberté*, Angleterre, Amérique, France, Paris, PUF, chapitre, « Les critiques socialistes des droits de l'homme », p. 339-355.

Norberto Bobbio, *Le futur de la démocratie*, Paris, Seuil, 2007.

8. 26 au 30 octobre 2015. Semaine de lecture

9. 3 novembre 2015. Droit II

Pierre Elliott Trudeau, « Les droits de l'homme et la suprématie parlementaire », dans Allan Gotlieb (dir.), *Les droits de l'homme, le fédéralisme et les minorités*, Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1970.

Michael Ignatieff, *La Révolution des droits*, Montréal, Boréal, 2001.

F.L. Morton et Rainer Knopff, *The Charter Revolution and the Court Party*, chapitre 7.

Mandel, Michael, *La charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Boréal, Montréal, 1996, p. 95-111, 124-131.

Graham Gee et Grégoire C. N. Webber, «What is a political constitution?» *Oxford journal of legal studies*, 30 (2). 2010, p. 273-299.

Iseult Honohan, « Republicans, rights and constitutions : is judicial review compatible with republican self-government? », dans S. Besson et J-L. Marti (dir.), *Legal republicanism*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

Robert Ivan Martin, *The most dangerous branch*, Presses universitaires McGill/Queen's, Montréal & Kingston, 2003.

Ran Hirschl, « The Judicialization of Politics », dans Keith E. Whittington, R. Daniel Kelemen et Gregory A. Caldeira (dir.), *The Oxford Handbook of Law and Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2008

Peter H. Russell, « The political Purposes of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, *Revue canadienne du Barreau*, vol. 61, n° 1, mars 1983, p. 30-59.

10. 10 novembre 2015. Pluralisme I

André Reszler, *Le pluralisme*, Paris, La Table ronde, 1990.

Alain Renaut, *Un Humanisme de la diversité*, Paris, Flammarion, 2009.

William E. Connolly, *Pluralism*, Duke University Press, 2005.

Jacques Beauchemin, *La société des identités*, Montréal, Athéna, 2007.

Charles Taylor, *Multiculturalisme*, Paris, Flammarion, 2009.

Chantal Delsol, *Populisme*, Paris, Éditions du Rocher, 2015.

Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie*, chapitre « L'âge des identités », Paris, Gallimard, 1998.

Stéphane Vibert (dir.), *Pluralisme et démocratie*, Montréal, Québec/Amérique, 2007.
Gilles Labelle, « Institution, politique et « société des identités » : l'invitation de Jacques Beauchemin à penser politiquement à nouveau », *SociologieS* [En ligne], Grands résumés, La Société des identités, mis en ligne le 18 octobre 2011, consulté le 26 août 2015. URL : <http://sociologies.revues.org/3739>
Vincent Descombes, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, 2013.
Jack Hayward, « Groupes d'intérêt, pluralisme et démocratie », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°79, p.5-19.

11. 17 novembre 2015. Pluralisme II

Will Kymlicka, « The Canadian Model of Diversity in a Comparative Perspective », dans Stephen Tierney (dir.), *Multiculturalism and the Canadian constitution*, Vancouver, UBC Press, 2007, p. 61-90.
Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, Montréal & Paris, Boréal/La découverte, 2001.
Lord Acton, « Nationality », tiré de John Emerich Acton, *Essays on Freedom and power*, Gertrud Himmelfarb (dir.), Glencoe, Free Press, 1948.
Hubert Guindon, « Nationalisme et totalitarisme : un réexamen », dans Daniel Gagenais (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Québec, Presses de l'université Laval, 2003, p. 103 et ss.
Stéphane Kelly, *Les fins du Canada*, Boréal, Montréal, 2001, extraits.
Pierre-Elliott Trudeau, « La nouvelle trahison des clercs », *Cité libre*, n° 46, avril 1962.

12. 24 novembre 2015. Capitalisme I

Friedrich Hayek, *La Constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1994.
Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1983.
Karl Polanyi, *La subsistance de l'homme*, Paris, Flammarion, 2011.
Nestor Capdevilla, « Marx ou Tocqueville, capitalisme ou démocratie », *Actuel Marx*, 2009/2 n° 46 | p. 150 -162.
Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 2011, p. 35-95.
Dietrich Rueschemeyer, Evelyne Huber Stephens et John D. Stephens, *Capitalist development & Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 1992.
Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Seuil, Paris, 2013, extraits.
Robert Dahl, *A preface to Economic Democracy*, Berkeley, University of California Press, 1986.
Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde*, Paris, La découverte, 2011.

13. 1 décembre 2015. Capitalisme II

Stéphane Kelly, *Les fins du Canada*, Boréal, Montréal, 2001, extraits.
W.L. Mackenzie King, *La politique sociale au Canada*, Paris, Alcan, 1925.
Stéphane Kelly, « Les origines antilibérales du New Deal Canadien », *Recherches Sociographiques*, 2004. Vol. 45, n° 2, p. 259-287.
David Wolfe, « The Canadian state in comparative perspective », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 26, n°1, 1989, p. 95-126.
Philip Resnick, *The Mask of Proteus : Canadian reflections on the State*, Presses universitaires McGill-Queen's, Montréal/Kingston, 1990, chapitre 8.

Gregory Albo, Jane Jenson, « A Contested Concept : the Relative Autonomy of the State », dans Wallace Clement et Glen Williams (dir.), *The New Canadian Political Economy*, Presses universitaires McGill-Queen's, Montréal/Kingston, 1989, en ligne :

<http://www.yorku.ca/albo/docs/1989/A%20Contested%20Concept.pdf> .

Stanley Bréhaut Ryerson, *Capitalisme et confédération*, Les éditions Parti Pris, 1978.

14. 7 décembre 2015. Formes politiques I

Pierre Manent, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2004, chapitre IV, La question des formes politiques.

Pierre Manent, *Le regard politique*, Paris, Flammarion, 2010, p. 147-179.

Denis Baranger, *Écrire la constitution non-écrite*, Presses universitaires de France, Paris, 2008.

Montesquieu, *Fragments de l'Esprit des lois* non publiés.

Herfried Münkler, « Empires : la logique de la domination mondiale – de la Rome antique aux États-Unis », *Labyrinthe*, n° 35, 2010, 39-56. URL : <http://labyrinthe.revues.org/4079> .

Raymond Aron, « Nation et empires », dans *Dimensions de la conscience historique*, Paris, Les belles lettres, 2011, p. 163-228.

15. 15 décembre 2015. Formes politiques II

Yves Couture, « Empire, pluralisme et démocratie : la pensée politique au Québec et au Canada anglais », dans Alain Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2014.

Marc Chevrier, « Par-delà le fédéralisme multinational, l'empire », dans Michel Seymour et Guy Laforest (dir.), *Le fédéralisme multinational*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011, p.73-95

Jean-Luc Chabot, « L'idée d'empire dans la représentation de la construction européenne », dans Thierry Ménissier (dir.), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Ulrich Beck et Edgar Grande, *Pour un empire européen*, Paris, Flammarion, 2004.

Enseignement et évaluation

Le cours prendra essentiellement la forme du séminaire, qui suppose la participation active des étudiants à la discussion et la lecture préalable et attentionnée des textes au programme. Au besoin, le professeur fera de courts exposés théoriques pour préparer la discussion.

Lectures obligatoires

Les textes à lire seront distribués en classe ou envoyés électroniquement la semaine avant le cours prévu pour leur discussion.

Évaluation

Participation en classe. 10%

Évaluation globale de la qualité des interventions tout au long du séminaire. L'assiduité au séminaire sera aussi prise en compte.

Animation d'une séance et exposé oral. 15%.

Il s'agit pour l'étudiant-e de prendre la responsabilité de présenter, par un exposé de trente à quarante minutes, un ou plusieurs textes à lire pour une séance et d'animer la discussion par des remarques et des questions pertinentes.

Rapport d'observation d'un lieu de pouvoir, d'une assemblée délibérante ou d'une entreprise. 20%.

Il s'agit de produire un rapport d'observation d'un lieu de pouvoir, tel un palais de Justice, une prison, etc., ou d'une assemblée délibérante (Assemblée nationale, Chambres des communes, Sénat, conseil municipal ou d'arrondissement, ou syndicat accrédité.) Peuvent être aussi observés les lieux de production ou de gestion d'une entreprise commerciale ou à but non lucratif. Texte de 10 à 12 pages, à remettre à la séance suivant la semaine de lecture. Le rapport peut prendre aussi la forme d'une entrevue avec un représentant élu, un magistrat ou un haut fonctionnaire (actif ou à la retraite) ou un responsable d'entreprise. Chaque étudiant-e sera invité-e à présenter ses observations en classe, une fois le rapport remis.

Comptes rendus critiques de lecture. 20%

Cinq comptes rendus des lectures au programme du cours seront à faire, trois avant la semaine de lecture, deux après. Chaque résumé ou compte rendu porte sur les textes à lire pour une séance de cours. Il prend la forme d'un texte suivi, et non d'une superposition de concepts. Deux pages chacun. Le premier compte rendu prendra la forme d'un simple résumé; les quatre autres se doubleront d'une dimension critique et comparative.

Dissertation finale. 35%

Travail de fond sur l'un des thèmes du séminaire, que ce soit sous l'angle théorique ou l'angle empirique, ou les deux. L'étudiant-e est invité-e à soumettre le choix de son thème au professeur. Travail d'une vingtaine de pages, avec table des matières et bibliographie. À remettre à la fin de session.

Bibliographie

Les corpus indiqués tiennent lieu de bibliographie.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.